RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 06652
Numéro SIREN : 335 060 307
Nom ou dénomination : 01 CONTROLE

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2023 sous le numéro de dépôt 78614

01 CONTROLE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250.848 euros
Siège Social : 106, avenue Philippe Auguste
75011 PARIS

335 060 307 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 4 avril à 9 heures,

Au siège social de la société Groupe BatiSanté SAS, sis à NEUILLY PLAISANCE (93360) - 9 rue Edmond Michelet,

Est présente la société Groupe BatiSanté, Société par Actions Simplifiée, au capital de 113.634.276 €, dont le siège social est 9, rue Edmond Michelet - 93360 NEUILLY PLAISANCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 490 864 790 RCS BOBIGNY, représentée par la société BAI,

Propriétaire de la totalité des 15.678 actions de 16 € chacune émises par la Société par Actions Simplifiée 01 CONTROLE au capital de 250.848 €,

Associée unique de la société 01 CONTROLE,

Le Cabinet VACHON & ASSOCIES, représenté par Monsieur Bertrand VACHON, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Messieurs Sanvee BYLL et Philippe GERMAIN, membres du Comité Social et Economique, assistent à la réunion.

En présence de Madame Carole TAVERNIER MULAS, Président non associé de la Société,

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Madame Carole TAVERNIER MULAS, Président non associé.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe), le rapport de gestion du Président et le texte des projets de décisions avaient été communiqués au Comité Social et Economique qu'à la suite de cette communication, le Comité Social et Economique a présenté diverses observations dont le texte est annexé au présent procès-verbal.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, avec le Président non associé.
- Fin de mandat et nomination d'un nouveau président

✓ **PREMIERE DECISION**

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 199.623,82 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

✓ **DEUXIEME DECISION**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 199.623,82 euros en totalité au compte « Autres réserves ».

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

✓ **TROISIEME DECISION**

L'associée unique prend acte de l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

✓ **QUATRIEME DECISION**

L'associée unique, prenant acte de l'expiration du mandat de Madame Carole TARVERNIER, Président non associé, décide de nommer pour une durée d'un an expirant à l'issue de la décision de l'associée unique devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui se réunira en 2024, Madame Isabelle VOGLIMACCI demeurant à 47, rue Eugène Martin - 94120 FONTENAY SOUS-BOIS.

Madame Isabelle VOGLIMACCI déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Elle s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associée unique
Groupe BatiSanté SAS

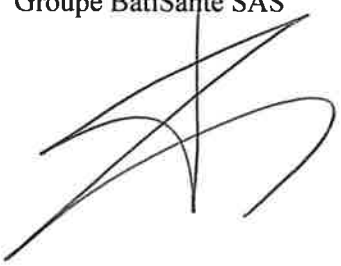
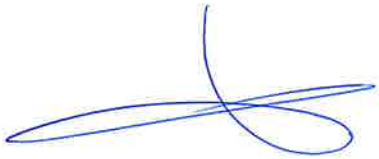
Madame Carole TAVERNIER MULAS